



Remboursement de matériel a mon ancien employeur

Par **taloline**, le **23/07/2009** à **19:37**

Bonjour,

il y a quelques mois j'ai travaillé pour une société de vente à domicile (Lexel Cosmétique) où je faisais aussi des soins gratuits pour faire tester les produits aux clients.

J'avais accès aux produits de la gamme gratuitement pour moi même afin de mieux en parler par la suite. Je suis partie après ma période d'essai car je n'arrivais pas à vivre de cette activité.

Pendant plus d'un mois j'ai appelé plusieurs personnes pour rendre la mallette qui contenait toute la gamme de produits Lexel (plusieurs centaines d'euros).

A pratiquement tous mes appels on me disait d'appeler quelqu'un d'autre ou le numéro n'existait plus ou encore je tombais souvent sur des répondeurs...

Lors d'une autre tentative je suis tombais sur une autre personne, elle m'a répondu que je pouvais garder ma mallette car ils avaient changé toute la gamme de produits.

6 mois se sont écoulés depuis et l'autre jour il m'ont appelé pour que je leur rende la mallette. Le problème c'est que en 6 mois je me suis servi et ils veulent que je leur rembourse l'intégralité des produits manquants (même ce qui a été entamé lors des visites chez des clients).

Ont-ils le droit de me les facturer maintenant ?

Est-ce-qu'ils peuvent aller plus contre moi?

Merci de me répondre.

Caroline